DECRET N° 2017/285 DU 08 JIIN 2017 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).-

LE PRESIDENT, DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n° 85/1176 du 28 août 1985 créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>.- Monsieur **EVINA OBAM Richard** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

<u>Article 2</u>.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 0 8 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul BIYA